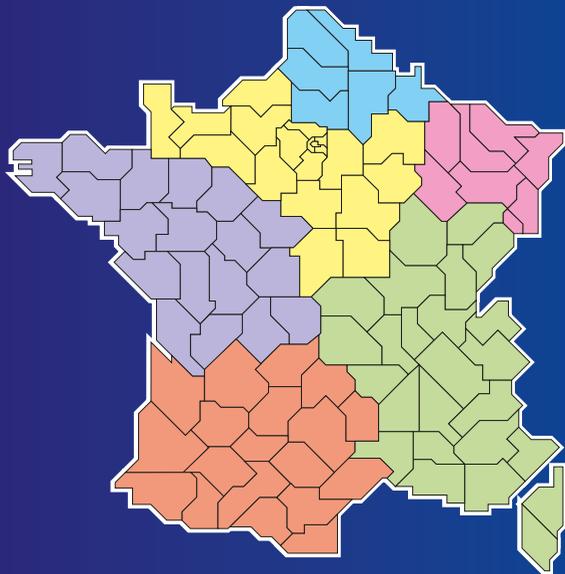


Bienvenue sur le réseau
de Voies navigables de France

Être en règle avec les papiers du bateau et du pilote

- Vous souhaitez passer le permis fluvial ;
- Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata ;
- Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial ;
- Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;
- Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;
- Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France...
- Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.



DDTM du Nord
Délégation à la mer et au littoral
et navigation intérieure
Pôle navigation intérieure
123, rue de Roubaix – CS 20839
59508 DOUAI CEDEX
Tél. 03 27 94 55 60
ddtm-dmlni-douai@nord.gouv.fr

DRIEA
Département de la sécurité
des transports fluviaux
21-23, rue Miollis - 75732
PARIS CEDEX 15
Tél. : 01 44 61 80 80
dstf.sst.driea-if@developpement-
durable.gouv.fr

DDT du Bas-Rhin
Pôle navigation
14, rue du maréchal Juin
BP 61003 - 67070 STRASBOURG
Cedex - Tél. : 03 88 88 91 00
ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

DDTM de Loire-Atlantique
Service transports - Centre
instructeur de sécurité fluviale
10, boulevard Gaston Serpette
BP 53606 - 44036 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 40 67 26 20
ddtm-cisf@loire-atlantique.
gouv.fr

DDT du Rhône
Service sécurité et transports
Unité permis et titre de navigation
165, rue Garibaldi – CS 33862
69321 LYON Cedex 3
Tél. 04 78 62 52 52
ddt-ptn@rhone.gouv.fr

DDT de la Haute-Garonne
Service des risques et gestion
de crise - Unité navigation
et sécurité
Cité administrative - Bât A -
2, boulevard Armand Duportal
BP 70001 - 31074 TOULOUSE
Cedex 9 - Tél. : 05 61 10 60 80
ddt-unsf-srgc@haute-garonne.
gouv.fr

Acheter sa vignette

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9CV (soit 7,29Kw) ou plus. Par ailleurs, le péage n'est pas dû pour les bateaux utilisés par certains services publics (sont exemptées du péage, les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462-4 du code des transports). Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautiques et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski... il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique.

En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- Du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers.
 - Des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.
- Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : www.vnf.fr/vnf/services/

TARIFS DU PÉAGE PLAISANCE 2021 (valable à l'année civile)

Forfait	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et +
1 JOUR ⁽¹⁾	3,2€ x Longueur + 11,7€	3,2€ x Longueur + 17,6€	3,2€ x Longueur + 23,1€	3,2€ x Longueur + 28,7€
7 JOURS ⁽²⁾	4,2€ x Longueur + 15,9€	4,2€ x Longueur + 24,0€	4,2€ x Longueur + 31,9 €	4,2€ x Longueur + 39,7€
LOISIRS ⁽³⁾	7,8€ x Longueur + 28,6€	7,8€ x Longueur + 41,6€	7,8€ x Longueur + 54,4€	7,8€ x Longueur + 69,5€
LIBERTE ⁽⁴⁾	8,9€ x Longueur + 89,8€	8,9€ x Longueur + 205,9€	8,9€ x Longueur + 392,1€	8,9€ x Longueur + 511,8€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

- (1) Délivré pour un jour daté, ce forfait offre une flexibilité totale dans la programmation des sorties.
- (2) Délivré pour 7 jours datés (consécutifs).
- (3) Délivré pour 30 jours datés consécutifs (date de départ et de fin de validité). Ce forfait permet aux adeptes de longs séjours de naviguer pendant 30 jours.
- (4) Délivré pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). La formule « liberté » permet de profiter librement et sans contraintes de la voie d'eau à toute période de l'année.

Pour la catégorie des bateaux mus par la force humaine, un forfait unique «liberté» est défini au tarif forfaitaire de 42,4 euros.

Conformément au code des transports, le calcul des tarifs est fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau. Ils sont arrondis à la première décimale supérieure. Le calcul se définit comme suit : une part variable fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau définies par sa longueur (valeur exprimée en euros X longueur du bateau inscrite sur le certificat d'immatriculation) + une part fixe proportionnelle à la durée d'utilisation (montant forfaitaire).

Une remise de 17% est appliquée uniquement sur les forfaits « Liberté » acquis au plus tard le 31 mars 2021.

Les tarifs sont payables au comptant.

Pour toute correspondance relative à la vente de vignettes, veuillez contacter l'adresse suivante : contacts.vpel@vnf.fr

En 2021, nous renforçons la sécurité des comptes et donc les achats internet.

La modification du mot de passe sera demandée si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

En effet, le mot de passe devra obligatoirement contenir 8 caractères dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

L'achat de la vignette est possible à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

Vignette : comment et où l'acheter ?

Par internet (offre valable pour les plaisanciers uniquement au tarif normal).

Règlement par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard) via un site de paiement sécurisé, ou

Par espèces, par chèque bancaire (libellés en euros pour les ressortissants de l'Union européenne) au guichet dans les points de vente ci-dessous.

Les données à fournir au guichet, également nécessaires à la création d'un compte client internet :

les coordonnées du propriétaire (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail), du bateau (le numéro d'immatriculation, d'inscription ou à défaut la série, le nom du bateau, la largeur, la longueur, la puissance moteur).

Remarque : une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance moteur seront demandés pour tout achat au guichet.

Au règlement du péage, une attestation de délivrance et une vignette à produire en cas de contrôle, vous seront remises. Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF (décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre. En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.



les 3 grandes missions de Voies navigables de France

ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPER LA LOGISTIQUE FLUVIALE DURABLE

Développer la logistique fluviale durable

Renforcer l'attractivité de la chaîne logistique fluviale

Assurer la robustesse des ouvrages pour pérenniser le transport massifié

Améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre portuaire fluviale et maritime sur chaque bassin

Moderniser la flotte et encourager l'innovation technologique

AMÉNAGEMENT

CONCOURIR À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES FLUVIAUX

Promouvoir le tourisme fluvial et les activités bord à voie d'eau

Participer à l'essor économique et touristique local et contribuer à la qualité du cadre de vie

Inscrire le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité

Capitaliser sur un patrimoine d'exception

ÉCOLOGIQUE

ASSURER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Gérer le système et la gestion hydraulique

Garantir les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités industrielles

Préserver la biodiversité.

Lutter contre les inondations et le stress hydrique

Favoriser le développement de l'hydroélectricité

Vivez la nouvelle expérience

vnf.fr



> Facilitez-vous le fluvial



Découvrez la page Facebook : **VNF Tourisme**
Voyages au fil de l'eau



et le LinkedIn : VNF Tourisme au fil de l'eau
#Untourismequicouledesource



Points de vente

Dans le cadre de la recrudescence du télétravail et du contexte sanitaire, il est recommandé d'acheter sa vignette via Internet sur le site www.vnf.fr. Dans le cas où cela serait impossible, il est conseillé de prendre contact à l'avance par téléphone (ou par courriel) pour une prise de rendez-vous avec la personne chargée de la délivrance de la vignette sur chacun des sites (hors écluses).

La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, afin qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances

BERLAIMONT*

Écluse Berlaimont - 59 145
Tél. : 03 27 58 81 70

BÉTHUNE

175, rue Ludovic Boutleux
CS 30820 - 62 408 Cedex
Tél. : 03 21 63 24 24
Du lundi au vendredi
de 10h à 12h - 14h à 16h

DUNKERQUE

Terre-Plein du jeu de Mail
BP 1008 - 59 375
Tél. : 03 28 58 71 25
Le lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 11h30 - 14h à 16h

FRONTIGNAN

Pointe CARAMUS - 34110
Tél. : 04 67 46 65 84
Les mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
Les lundi et jeudi uniquement par
téléphone au 07 64 36 19 69
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00
Moyens de paiements acceptés : CB
par téléphone – chèques ou virement

GIVET*

Écluse 59 des 4 cheminées
- 08 600 - Tél. : 03 24 41 26 73

LILLE

37, rue du Plat - 59 034
Tél. : 03 20 15 49 70
Lundi, mercredi et vendredi
de 9h30 à 11h30 - 14h30 à 16h

NANCY

169, rue de Newcastle
CS 80062 - 54036 cedex
Tél. : 03 83 17 01 01
Du lundi au vendredi - de 9h à 11h30 -
14h00 à 16h

NARBONNE*

Écluse de Gua - 11 100
Tél. : 04 68 42 23 27

NIFFER*

Écluse principale de Niffer
12, rue de Schlierbach - 68 680
Tél. : 03 89 74 57 44
Tous les jours y compris
dimanches et jours fériés
de 7h à 11h30 - 13h30 à 19h

PARIS

18, quai d'Austerlitz - 75 013
Tél. : 01 83 94 44 00
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h - 13h30 à 16h30

QUESNOY-SUR-DEÛLE*

Nouvelle écluse de Quesnoy
59 890

Tél. : 03 20 39 87 67

Du lundi au samedi - de 6h30 à 20h30
Le dimanche de 9h à 18h

ROUEN

66, avenue J. Chastellain - 76 000
Tél. : 02 32 08 31 70
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h - 14h à 16h
Fermé les vendredis
des semaines paires

SARREGUEMINES

1, rue de Steinbach - 57 200
Tél. : 03 87 98 11 15
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h - 13h à 17h

SEURRE

Centre d'exploitation
Rue de la perche à l'oiseau
21250 Tél. : 03 80 20 84 40
Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
et de 15h à 17h.

STRASBOURG

Europe Boat trading
Quai des Belges
BP16 - 67064 cedex
Tél. : 03 88 61 26 78
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h - 14h à 18h
Service proposé par le port

THONVILLE*

Service spécial des Péages
sur la Moselle - Route de la Digue
Terre-plein de l'écluse
Robert Schuman - 57 100
Tél. : 03 82 88 22 80
Du lundi au vendredi
de 6H à 19H30
Les samedis, dimanches et jours fériés
de 9H à 17H30

TRITH-SAINT-LEGER*

Écluse de Trith - 59 125
Tél. : 03 27 34 33 56

WAZIERS

16, route de Tournai - 59 119
Tél. : 03 27 94 55 70
Le lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 11h30 - 14h à 16h

*Ouverts aux heures de fonctionnement des écluses.
Il est recommandé de contacter l'agent en charge de la vente de la vignette avant tout déplacement afin de vérifier les horaires d'ouverture.

Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique

0800 863 000

(appel gratuit depuis un poste fixe).

Siège

175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820
62408 BÉTHUNE Cedex
Tél. : +33 (0)3 21 63 24 24
www.vnf.fr

directions territoriales - Régions

► Bassin de la Seine

18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS
Tél. : 01 83 94 44 00
dt.bassindelaseine@vnf.fr

► Centre-Bourgogne

1, Chemin Jacques de Baerze
CS 36229
21062 DIJON Cedex
Tél. : 03 45 34 13 00
dt.centrebourgogne@vnf.fr

► Rhône Saône

2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05
Tél. : 04 72 56 59 00
dt.rhonesaone@vnf.fr

► Strasbourg

4, quai de Paris - CS 30367
67 010 STRASBOURG cedex
Tél. : 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06
dt-strasbourg@vnf.fr

► Nord-Pas-de-Calais

37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex
Tél. : 03 20 15 49 70
dt.nordpasdecalais@vnf.fr

► Nord-Est

169, rue de Newcastle
CS 80062 - 54 036 NANCY cedex
Tél. : 03 83 95 30 01
dt.nordest@vnf.fr

► Sud-Ouest

2, Port-Saint-Étienne - BP 7204
31 073 TOULOUSE cedex 7
Tél. : 05 61 36 24 24
dt.sudouest@vnf.fr